



Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK est candidate au poste de secrétaire de séance.

**Madame Bénédicte DAVID-THEUNYNCK** est donc installée dans ses fonctions de **secrétaire de séance**.

### 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020

Sous réserve d'éventuelles observations, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 3 décembre 2020.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

### 4. COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION PAR LE MAIRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA DECISION	NUMERO DE LA DECISION	OBSERVATION (L 2122-22)	DUREE DU CONTRAT	COUT DE LA PRESTATION
26/11	42	Signature d'une convention pour la vérification générale périodique des appareils et accessoires de lavage de l'Espace André Malraux avec la société APAVE PARISIENNE SAS	1 an à compter de la signature, reconductible tacitement sans excéder 3 ans	653,36 euros HT/an
30/11	43	Signature du contrat annuel de formation avec la société AFI Services	1 an à compter de la notification	4 700 euros TTC pour 5 jours de formation
3/12	44	Signature d'un avenant au contrat d'abonnement « Téléphonie mobile » avec la société CORIOLIS TELECOM	Conclu pour un abonnement téléphonique supplémentaire	Prix mensuel augmenté de 46,27 euros HT pour atteindre un abonnement total mensuel de 1 173,74 euros HT
3/12	45	Signature d'un contrat administratif d'occupation d'un bien communal à titre précaire et révocable avec M. Jérémy RACAPE et Mlle MéliSSa GUEGAN pour un logement situé 1 rue des Vignes	1 an à compter du 14/12/20, renouvelable par tacite reconduction	Loyer mensuel : 560 euros
16/12	46	Signature d'un contrat administratif d'occupation d'un bien communal à titre précaire et révocable avec Mme Karine CHEMINADE pour un logement situé 1 rue des Vignes	1 an à compter du 23/12/20, renouvelable par tacite reconduction	Loyer mensuel : 560 euros
16/12	47	Signature d'une convention de mise à disposition d'équipements de tennis (valant occupation du domaine public) avec le Collège des Tilleuls dans le cadre de la section sportive « Tennis »	1 an renouvelable expressément par voie d'avenant	A titre gratuit
16/12	48	Signature de nouvelles conditions particulières au contrat « Multirisques communes » avec AXA (Agence TORRAS)	Du 7/12/20 à la date d'échéance principale, soit au 01/01 de chaque année	89 942,72 euros / an

11/12	49	Signature d'une convention pour l'édition de supports de communication avec la société FRANCE REGIE EDITIONS	1 an à compter de la signature, renouvelable par reconduction express pour une durée maximale de 3 ans	Frais d'édition à la charge de la société – rémunération via les publicités Supplément guide des commerçants 4 600 euros HT
12/01	01	Signature d'une convention de formation aux échecs avec M. Claude SAULNIER pour 5 classes du CE2 au CM2 à l'école élémentaire Mauperthuis	A compter de la signature jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, tacitement reconduite pour les 3 années scolaires suivantes	25 euros TTC / heure
12/01	02	Signature d'un contrat administratif d'occupation d'un bien communal à titre précaire et révocable avec Mme Lola BERNELIN pour un logement situé 1 rue des Vignes	1 an à compter du 6/02/21, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 6 ans	Loyer mensuel : 500 euros

## 5. REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n° 20.257 du 19 novembre 2020 de la Communauté Roissy Pays de France, soit la somme de 55 474 € ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

## 6. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'ILOT VICTOR HUGO

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France afin de participer aux travaux de requalification de l'îlot Victor Hugo selon le plan de financement suivant :

### PLAN DE FINANCEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT HT
Travaux de VRD – Mobilier Urbain	712 998,00	
Travaux de Gros œuvre – Métallerie	156 255,58	
Travaux Espaces verts	32 650,74	
Travaux d'Eclairage	98 478,00	
Fonds de concours CARPF		500 191,16
Fonds Propres		500 191,16
<b>Total HT</b>	<b>1 000 382,32 €</b>	<b>1 000 382,32 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de fonds de concours.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

**7. DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE PROGRAMME S ET K**

**Rapporteur : Bruno MONTI**

**Article 1 :** AUTORISE Monsieur le Maire à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montants en € HT	Financeurs	Montant en € HT	% du coût prévisionnel
Installation de visiophone	23 426,02 €	Région Ile de France	1 512,30 €	30 % du coût H.T. de caméras piétons
Installation de clotures dans les écoles	7 665,50 €	Mairie de Claye-Souilly	10 443,01 €	
Achats de caméras piétons	5 041,00 €	Préfecture de Seine-et-Marne	27 573,21 €	80% maximum du cout HT pour les écoles, 200 € par caméras-piétons, 250 € par gilet pare-balles
Achats de gilets pares balles	3 396,00 €			
<b>Coût total du projet</b>	<b>39 528,52 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>39 528,52 €</b>	

*Reste à charge pour la commune : 10 443.01 € HT.*

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**8. DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE VOLET VIDEOPROTECTION**

**Rapporteur : Bruno MONTI**

**Article 1 :** AUTORISE Monsieur le Maire à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	% du coût prévisionnel
Installation de caméras aux entrées et sorties de ville	250 000 €	Région Ile de France	75 000 €	30 % du coût H.T.
		Préfecture de Seine-et-Marne	125 000 €	50% maximum du cout HT
		Mairie de Claye-Souilly	50 000 €	
<b>Coût total du projet</b>	<b>250 000 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>250 000 €</b>	

*Reste à charge pour la commune : 50 000 € HT.*

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

**Article 3 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**9. VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte de subvention de 30 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Claye-Souilly ;

**DIT** que la dépense correspondante est imputée au chapitre 65, nature 657362 du budget de fonctionnement de la ville de Claye-Souilly sur l'exercice 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**10. ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

**Rapporteur : Sébastien PERRIGAULT**

**DÉCIDE** d'accepter l'admission en non-valeur des créances proposées par le Comptable Public pour un montant total de 214,61 € ;

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite à l'article 6541 du budget de fonctionnement de l'exercice 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**11. AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° AO 2016-03 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ADMINISTRATIF ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**Rapporteur : Laurent JACQUIN**

**DONNE** son accord pour les prestations supplémentaires et les modifications de travaux au marché N°AO2016-03 pour la construction d'un centre administratif et d'un conservatoire de musique et de danse, entraînant des modifications tarifaires du marché pour les lots suivants :

N° du lot	Titulaires	Montant base € HT du lot	N° avenant	Montant € HT de l'avenant
04	ECOBAT 77	81 837.91 €	Avenant N°05	3 350.00 €
05	ETI	107 226.03 €	Avenant N°03	450.00 €
05	ETI	107 226.03 €	Avenant N°04	- 2 164.80 €
06	GUYON GUSTAVE ET FILS	819 212.00 €	Avenant N°05	7 800.00 €
09	MATE	487 748.45 €	Avenant N°07	24 978.00 €
10	LES COMPAGNONS D'ERIC	858 911.71 €	Avenant N°06	- 4 471.51 €
13	DELCLOY	76 418.50 €	Avenant N°02	1 750.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants et toutes les pièces nécessaires ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**12. APPROBATION DE LA CONVENTION D'IMPLANTATION ET D'USAGE DES BORNES ENTERREES (LES FLORALYS – RUE DES FORTES TERRES) AVEC LE SIGIDURS**

**Rapporteur : Bruno MONTI**

**Article 1 :** **APPROUVE** la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées dans le cadre de l'opération Les Floralys, rue des Fortes Terres ;

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tout document y afférent.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**13. PROJET PEDAGOGIQUE « CLASSES SANS CARTABLE » ORGANISE POUR LES ELEVES DE CM2 DES ECOLES ELEMENTAIRES DE CLAYE-SOUILLY**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**Article 1 :** CONFIE l'organisation du projet « Classes sans cartable » à l'organisme Côté Découvertes pour l'année 2021.

**Article 2 :** DECIDE de fixer la participation communale et la participation des familles conformément au plan de financement ci-dessous :

ECOLE ET NOMBRE D'ÉLÈVES	COÛT TOTAL TTC DU PROJET		COÛT TOTAL TTC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNE		COÛT TOTAL TTC RESTANT À CHARGE DES FAMILLES	
	Par élève	Par école	Par élève	Par école	Par élève	Par école
Élémentaire Maryse Bastié 46 élèves	152,15 €	152,15 € × 46 élèves = 6 998,90 €	76,08 €	76,075 € × 46 élèves = 3 499,45 €	76,08 €	76,075 € × 46 familles = 3 499,45 €
Élémentaire Mauperthuis 50 élèves	130,40 €	130,40 € × 50 élèves = 6 520,00 €	65,20 €	65,20 € × 50 élèves = 3 260,00 €	65,20 €	65,20 € × 50 familles = 3 260,00 €
Élémentaire Eugène Varlin 50 élèves	130,40 €	130,40 € × 50 élèves = 6 520,00 €	65,20€	65,20 € × 50 élèves =3 260,00€	65,20 €	65,20 € × 50 familles = 3 260,00 €
Élémentaire Bois Fleuri 26 élèves	141,80 €	141,80 € × 26 élèves = 3 686, 80 €	70, 90 €	70,90 € × 26 élèves = 1 843,40 €	70, 90 €	70,90 € × 26 familles = 1 843,40 €
	<b>Coût total TTC du projet 23 725,70 €</b>		<b>Coût total TTC pris en charge par la commune 11 862,85 €</b>		<b>Coût total TTC restant à charge par les familles 11 862,85 €</b>	

**Article 3 :** DIT que la participation familiale pourra être réglée en acomptes mensuels.

**Article 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de réservations des projets « Classes sans cartable ».

**Article 5 :** DIT que le montant des participations familiales sera inscrit à l'article 70688 du budget 2021.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**14. APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

**ARTICLE 1 :**

La convention unique pour l'année 2021, relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*

**15. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Julien BOUSSANGE**

- **DECIDE** la création d'un poste permanent à temps complet au grade d'attaché territorial ;
- **DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 5 février 2021,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent sont prévus au budget.

*APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal.*



**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé,  
la séance est levée à 20 heures 52**

